

Le 12 septembre 2005.

Bape,  
A la coordonnatrice du secrétariat de la commission,  
575, rue Saint-Amable, b.2.10  
Québec,  
GIR 6A6

**218** P  NP  **DM110**

Projet de parachèvement de l'autoroute 30  
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman  
à Candiac et à Saint-Philippe

**Montérégie**

**6211-06-075**

NON AU TRONÇON JEAN LEMAN

Messieurs les commissaires,

Je viens vous faire part de ma vive opposition au projet du ministère de construire le tronçon Jean Leman pour faciliter la vie au conducteurs de véhicules et pour ce faire gaspiller et altérer des milieux de vie pour la faune, la flore, le peu de forêt qui reste et aussi passer par dessus un étang. Ce que le ministère s'apprête à faire c'est de choisir encore les véhicules contre tout un milieu de vie sans défense.

Il n'y a pas d'excuse à ce que le ministère s'apprête à faire. Une fois que tout est saccagé on ne peut revenir en arrière. Le tracé initial sur la 132 rencontrait tous les critères et ne gaspillait pas inutilement des milieux de vie. Il faut entendre raison et abandonner le projet Jean Leman. En regardant le tracé de la 30 on se rend compte que tout passe sur les terres, rivières et boisés aucune concession n'a été demandé à ceux utilisant cette autoroute qui, de toute façon, dans quelques années sera rendue désuète à cause du prix du carburant et de l'exploitation de d'autres moyens de transport pour les marchandises et pour la population.

Vous avez le devoir de protéger aussi tout un monde sans défense et qui nous est nécessaire afin que la vie sous toutes ses formes continue à exister.

*Sylvie Jacques*